

PROPOSITION DE PROJET A
L'ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX(OIBT)

« PROJET GESTION DURABLE DE L'AFRORMOSIA DANS LE BASSIN DU CONGO »

Soumis par le gouvernement de la République du Congo

INTITULE « Vulgarisation des textes de la CITES en République du Congo »

RESUME

La forêt congolaise qui s'étend sur environ 22 millions d'hectares, regorge une diversité biologique riche. Sa richesse est évaluée à plus de deux milles espèces identifiées et classées, parmi lesquelles *Pericopsis elata*, dont le pilote ou commercial est Assamela ou Afrormosia

Cette espèce qui fait l'objet d'une attention particulière est classée en annexe II de la Convention sur le Commerce Internationale des espèces de Faune et de Flore sauvages menacées d'extinction(CITES). Au terme de l'activité intitulée : « Inventaire de l'Afrormosia dans une forêt de production au Congo en vue de sa gestion durable », qui vient de produire un rapport sur l'inventaire partiel de l'UFA Tala-Tala, dans le Département de la Sangha, il est établi clairement que la République du Congo regorge encore un important potentiel de *Pericopsis elata*.

Depuis 1972, le Congo est membre de la CITES et c'est en 1982 qu'elle a ratifié ladite Convention par loi n° 34/82 du 07 juillet 1982. Et depuis, aucune action n'a été menée en direction des différents acteurs impliqués pour leur permettre d'intérioriser et de s'approprier la convention CITES, ainsi que ses textes d'application. C'est pourquoi la Convention CITES est peu connue et par conséquent peu respectée.

La présente activité vise à former, sensibiliser et vulgariser la convention de la CITES et de ses textes d'application, auprès des acteurs impliqués dans la gestion des forêts à *Pericopsis elata* (Forestiers, Autorités administratives chargée de la gestion et du contrôle, organes de presse et autres) présents dans l'aire de distribution de *Pericopsis elata*. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de l'atelier de 2008 organisé à Kribi au Cameroun sur l'axe thématique n°4 (renforcement des capacités des pays producteurs et acheteurs sur l'application de la réglementation CITES sur l'Afrormosia) et de l'atelier organisé à Limbé toujours au Cameroun en 2010, Action C/Activité C1/formation sur les outils de la et vulgarisation de la convention et ses textes d'application.

Les principaux produits de l'activité sont :

- la Convention de la CITES ;
- les textes d'application de la CITES ;
- le rapport de l'atelier de sensibilisation des acteurs et de vulgarisation de la CITES et de ses textes d'application

Les principaux bénéficiaires sont :

- l'Etat Congolais ;
- les sociétés forestières ;
- les populations

AGENCE D'EXECUTION :

Centre National d'Inventaire et
d'Aménagement des Ressources
Forestières et Fauniques(CNIAF)

AGENCE COLLABORATRICE :

Groupement des Concessionnaires
du Nord Congo (Département de la
Sangha)

DUREE :

08 mois

DATE DE LANCEMENT PROPOSEE :

2012.